



Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

MT07174 Fer Métal

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination suivant l'annexe I:

Fer Métal

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77

Dénomination:

Fer Métal

Urgences:

C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

Dénomination: Fer métal

Formule: Fe M.=55,85 CAS [7439-89-6]

EINECS 231 -096-4

3. Identification des dangers

Substance sans danger conformément à la Directive 67/548/CEE.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

4.3 Contact avec la peau:

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Ambiance sèche.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limite d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

Encas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail. Ôter les vêtements contaminés. Éviter la formation de poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide gris argenté.

Odeur: Inodore.

Point d'ébullition: 2750°C

Point de fusion: 1535°C

Densité (20/4): 7,86

Solubilité: insoluble dans l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Agentsoxydants. Aldéhydes. Halogénures d'halogène. Air. Carbonedisulfure. Peroxydes. Acides.
Halogènes.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 30g/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par contact oculaire: Irritations.

Par ingestion: nausées, vomissements, diarrhées.

Par absorption de grandes quantités: hypotension, arythmies.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité:

12.1.1 - Test EC₅₀ (mg/l) : _____

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = _____

Risque pour le milieu terrestre = _____

12.2.3 - Observations:

Données écotoxiques non disponibles.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classification sur dégradation biotique :

DBO₅/DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation biotique selon pH: _____

12.3.4 - Observations: _____

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: _____

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations: _____

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13.Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditions de conditionnement et de conditionnement contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

15. Information réglementaire

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 27.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.